

Date de la convocation : 6 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 33

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : M Yannick LOISANCE, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Marie-Claire MERVIN, M Philippe BECAN, Mmes Mirella JEAN DE DIEU, Catherine CABOT, M Pascal GUICHARD, Mme Laure ZATORSCHI, M Joyce DOUMENGE, Mme Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Frédéric SOHIER, Mme Michèle ARMANDARY, MM Eric DYEUVRE, Bruno DESLANDES, Mme Catherine GUGUEN-GRACIE, M Frédéric LEMOINE, Mme Claudia CARFANTAN, M Fabrice LE TOQUIN, Mme Martine CRAVEIA SCHÜTZ, M Francis LEROUX.

Absents représentés :

- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- M Kevin STEINBACHER donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- M Christian CHAUFOR donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à M Vincent REMY
- Mme Valérie SIMON donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- M Christian POUTRIQUET donne pouvoir à Bruno DESLANDES

Madame Guenhaëlle VEDIE est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DIVERS

DELIBERATION N°2022/228 - TARIFS, REDEVANCES ET TAXES - EXERCICE 2023

Présents : 26

Représentés : 07

Votants : 33

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 035-213500937-20221212-DEL_2022_228-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission « Finances et investissements » du 28 Novembre 2022,

Considérant la nécessité d'actualiser pour 2023 les tarifs en vigueur en 2022 ou de les reconduire, en adéquation avec les services rendus par la commune et les besoins des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

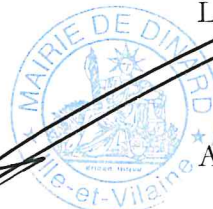
DECIDE

Article unique : de fixer les tarifs, taxes et redevances pour l'exercice 2023, avec effet au 1er janvier 2023 tels qu'ils figurent dans le recueil joint.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 13 décembre 2022

Le Maire



Arnaud SALMON

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 15 DEC. 2022 et affichée en Mairie, le 15 DEC. 2022

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

TARIFS, REDEVANCES ET TAXES – EXERCICE 2023

Chaque année, au plus tard au mois de décembre, le conseil municipal adopte les tarifs qui s'appliqueront au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les évolutions tarifaires retenues pour l'année 2023 suivent le rythme de l'inflation et se positionnent entre +5 et +7% par rapport à 2022.

Certains secteurs voient toutefois leurs tarifs 2022 maintenus, comme :

- Les secteurs culturels comme les expositions et la médiathèque,
- La piscine municipale,
- Les droits de stationnements (parking et horodateurs), ceux-ci ayant fait l'objet d'une remise à plat récemment.

Pour mémoire, les tarifs relatifs au secteur de l'enfance-jeunesse font l'objet d'un vote en année scolaire depuis la rentrée 2022. Ceux-ci ne sont pas ainsi pas présents dans le recueil ici présenté, et feront l'objet d'un vote au 1^{er} semestre 2023.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 035-213500937-20221212-DEL_2022_228-DE